

**VILLE DE COURRIERES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

**L'an deux mil vingt-trois le 11 décembre 2023** le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 04 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

**Etaient présents** : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, C. LESAGE, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, P. ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

**Etaient absentes excusées et avaient donné procuration** : M.PRODEO, P.MANIER

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33  
Renald LUCAS a été élu secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE (23/111)**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024:

Création :

- 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur de Jeunes Enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste de gardien brigadier à temps complet

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des emplois de la commune comme suit :

<b>Grades ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Postes Crées</b>	<b>Postes pourvus</b>
--------------------------	------------------	-------------------------	---------------------------

<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			
Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 hab	A	1	1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>			
Collaborateur de cabinet	A	1	0
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché Principal	A	1	1
Attaché	A	4	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	9	6
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	10	4
Rédacteur	B	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	14	13
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	2	0
Adjoint Administratif	C	5	5
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		<b>48</b>	<b>32</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	2	2
Agent de Maîtrise principal	C	22	18
Agent de Maîtrise	C	29	13
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	18	16
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	17	14
Adjoint technique	C	15	10
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		<b>109</b>	<b>74</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice	A	1	0
Infirmière en soins généraux	A	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	9	9
Aide-soignant de classe normale	B	1	1
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		<b>13</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	4	2
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	2	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		<b>6</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	7	7
Educateur des APS Principal de 2ème Classe	B	3	1
Educateur des APS	B	2	2
TOTAL FILIERE SPORTIVE		<b>12</b>	<b>10</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur Principal de 1ère classe	B	4	3
Animateur Principal de 2ème classe	B	2	1
Animateur	B	3	3
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	14	14

Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	5	2
Adjoint d'animation	C	9	8
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>37</b>	<b>32</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Bibliothécaire Principal	A	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	2	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	1	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>8</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE POLICE</b>			
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-Chef Principal	C	9	3
Gardien Brigadier	C	5	2
<b>TOTAL FILIERE POLICE</b>		<b>15</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		<b>250</b>	<b>175</b>

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH.

**Voies et délais de recours**

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.